

national dont tous les États font maintenant partie intégrante, sans que la nation elle-même s'expose à connaître plus de désavantages que d'avantages. Point n'est besoin d'insister sur ce danger à une époque où se manifeste une remontée du protectionnisme qui n'est pas sans rappeler de façon inquiétante les attitudes égoïstes qui ont contribué à provoquer la Grande Dépression des années trente. Il importe par ailleurs de se demander si la pratique d'un libéralisme trop poussé à l'échelle mondiale ne risque pas, dans certaines circonstances, de nuire à un intérêt national important au préjudice ultime du bien-être international. (Par exemple un refus du gouvernement canadien de soutenir les industries du Québec vulnérables aux importations pourrait-il contribuer à un fléchissement de l'emploi tel dans cette province qu'il amènerait fatalement l'éclatement de la Confédération, causant dans l'économie de cette partie du monde des bouleversements qui seraient ressentis par tous nos partenaires commerciaux pendant une longue période?)

Critères

Il est possible de jauger la légitimité et la validité des mécanismes mis en place dans le cadre d'une politique industrielle en se fondant sur un certain nombre de critères. Premièrement, l'importance que cette politique revêt pour la nation — celle-ci étant jugée par un observateur impartial et non par un homme politique ou quelque autre citoyen du pays concerné — par rapport à des objectifs aisément identifiables et manifestement essentiels au bien-être à long terme de sa population. Deuxièmement, la mesure dans laquelle les politiques en question risquent d'avoir des incidences défavorables sur des intérêts internationaux mesurables — même au sens le plus large — et considérables, au lieu d'entraîner simplement une redistribution interne des avantages et des coûts au sein de l'économie nationale. Troisièmement, le temps pen-

dant lequel on prévoit que ces politiques demeureront en vigueur et que leurs conséquences se feront sentir, non seulement au pays mais également à l'étranger. (A ces trois principaux critères, pourrait être ajoutée une quelconque catégorisation des nations, en fonction de la fragilité de leurs économies ou même de leurs structures politiques et sociales, et ainsi de suite — ce qui reviendrait en fait à une élaboration du premier critère.)

Ces notions impliquent évidemment la mise en place d'une sorte de mécanisme de surveillance ou «d'arbitrage», d'un organisme extra-national qui serait chargé de statuer sur l'acceptabilité des mesures adoptées par les nations au nom de la politique industrielle. C'est là la proposition qui sous-tend les débats auxquels participent, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les délégués des États membres. Elle constitue également le thème sous-jacent d'une évaluation des aménagements industriels nationaux entreprise cette année sous l'égide de l'influente Commission trilatérale, qui réunit des sommités d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale et du Japon en vue d'étudier les grandes questions de politique étrangère qui influent sur leurs pays et sur le monde.

Reste à savoir si on en viendra un jour à permettre à des organismes supranationaux de jouer un rôle aussi considérable dans les affaires des nations. Mais étant donné l'intérêt énorme que présente pour le Canada le bon fonctionnement du système politico-économique international, il est certain que cette question revêt une importance capitale pour les Canadiens. Il est donc à espérer que l'opinion canadienne, dont l'attention se porte actuellement sur la recherche d'une viabilité nouvelle pour l'industrie canadienne, saura tenir compte de ces intérêts plus vastes qui n'ont suscité jusqu'ici pratiquement aucun débat public.

Le Conseil économique du Canada et le nouvel ordre mondial

par Jeffrey S. Steeves

Si les années 60 ont vu les nations du Tiers monde prendre conscience des réalités complexes qui entourent les formules et les programmes de développement mis de l'avant par le monde occidental, les années 70 ont vu grandir le cynisme et le désenchantement à l'égard de ces mêmes politiques. Au cours de la dernière décennie, en effet, les pays du Tiers monde ont été de plus en plus frustrés dans leurs tentatives de développement et ont commencé à attribuer leur état

de «sous-développement» à la structure actuelle de l'économie internationale. Les efforts collectifs qu'ont déployés en 1973 les membres de l'OPEP pour mettre au point un barème de prix commun pour le pétrole ont incité les dirigeants politiques du Tiers monde

Jeffrey S. Steeves est professeur de science politique à l'Université de la Saskatchewan. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.